PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **BISCHOFFSHEIM**

PLAN DU REGLEMENT AU 1/5000

Modifiée le 12 - approuvée le 11/12/2008

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité	Déclaration de projet emportant mise en compatibilité
APPROBATION	**ADOPTION**
VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 10 AVR. 2017	VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU : 10 juin 2017
A BISCHOFFSHEIM LE : 11 AVR. 2017	A STRASBOURG LE : 27 juin 2017
LE MAIRE Claude LUTZ	Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin Frédéric BIERRY

Dossier n°

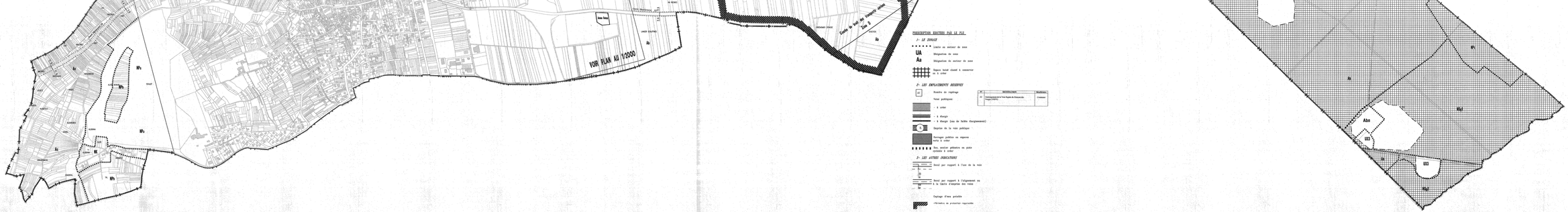

PRESCRIPTION EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite en mètrer de zone
- UA / Aa — Délégation de zone
- Délégation du mètrer de zone
- Espace boisé classé à conserver ou à créer

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- 11 — Bassins de rétention
- Voies publiques
- à créer
- à élargir
- à élargir (zone de faible élargissement)
- 4 — Emprise de la voie publique
- Ouvrages publics ou espaces verts à créer
- Zone, secteur générateur en pole paysager à créer

N°	BENEFICIAIRES	REALISATION
11	Communauté de Ville Hyper de l'Ouest des Vosges (CMPO)	Commune

3- LES AUTRES FONCTIONS

- Recul par rapport à l'axe de la voie
- 30 — Recul par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voies
- Cuplage d'eau potable
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée
- Zone inondable

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Limite communale
- Servitude de halte des transports aériens
- D - Zone de bruit comprise entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'isoline Lden 55
- Espaces sensibles